



Remarques importantes:

Le présent plan ne peut être utilisé comme plan d'exécution que sous la condition de l'architecte. Certaines imprécisions ou omissions peuvent être présentes dans les plans, le contrôle de l'exécution permet de les corriger. Sous l'angle de la responsabilité de son calcul, l'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de vérifier la conformité de l'ouvrage avec les plans et de s'assurer que les travaux sont réalisés conformément aux prescriptions du plan. L'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage.

Tous les éléments de construction doivent être réalisés conformément aux prescriptions du plan. L'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage.

L'entrepreneur s'engage à respecter les prescriptions du plan et à assurer la qualité de l'ouvrage. L'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage.

Avant l'acceptation, l'entrepreneur vérifie les plans et les prescriptions du plan. L'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage.

L'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage.

Les plans et les prescriptions du plan sont soumis à la validation de l'architecte. L'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage.

L'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage.

Bois planté 4

CONTENU PLAN:	DATE:	ORD:	STADE:	NUM:	J:
Mesures du géomètre expert	22-08-26	AR	PU	14	0
OBJET:	01:33:01				
Transformation d'une maison unifamiliale et réaménagement de ses abords, avec légère modification du relief du sol de la parcelle					

MODIFICATIONS		DATES
A	Plan CC 2901026	22/08/26
B		
C		
D		
E		